



SARL P.FOUQUET, B. DOMINICI, C. FOUQUET-
ANTONIOTTI, M. MASSONI-LIEUTAUD
VILLE DI PIETRABUGNO

CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES
19 Cours Général Leclerc

20000 AJACCIO

Ville de Pietrabugno, le 11 mars 2024

Dossier suivi par
Lola MORACCHINI
lola.moracchini.20033@notaires.fr

CREATION DE TITRE
1004667 /CF /LM /RICHARDSON-STEFANINI
Commune de NONZA (Haute-Corse)

Envoi par mail : cr.ajaccio@notaires.fr

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver en pièce jointe une insertion concernant la création d'un titre de propriété au nom de :

Madame Sara-Jane **RICHARDSON-STEFANINI**, agent artistique et producteur de spectacle, demeurant à BASTIA (20200) 6 Boulevard Auguste Gaudin.

Née à LONDRES (ROYAUME-UNI) le 8 avril 1965.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française et Britannique.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Concernant le bien immobilier ci-après désigné situé sur la commune de **NONZA (Haute-Corse)**.

Je vous communique ci-après l'adresse mail pour le retour des accusés de réception de la Préfecture et de la CTC : lola.moracchini.20033@notaires.fr

Dans cette attente et avec mes remerciements.

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévouée.

P/O Maître FOUQUET-ANTONIOTTI Corinne
MORACCHINI Lola

Commune de NONZA (20217)

S.A.R.L FOUQUET/DOMINICI/FOUQUET-ANTONIOTTI/MASSONI-LIEUTAUD,
Notaires associés, 20416 - VILLE DE PIETRABUGNO, Immeuble le Napoléon, BP 52.

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, Notaire susnommé, le 11 mars 2025, il a été dressé conformément l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du code civil.

Il a été constaté la qualité de propriétaire de :

Madame Sara-Jane **RICHARDSON-STEFANINI**, agent artistique et producteur de spectacle, demeurant à BASTIA (20200) 6 Boulevard Auguste Gaudin.

Née à LONDRES (ROYAUME-UNI) le 8 avril 1965.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française et Britannique.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Concernant le bien immobilier ci-après désigné : **A NONZA (Haute-Corse) 20217**, une PARCELLE de TERRE sur laquelle est édifée une petite construction à usage de poulailler figurant au cadastre sous les références suivantes : section E numéro 607 lieu-dit MONTE D ERASIMO (18ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage en mairie, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : fouquet.corinne@notaires.fr

POUR AVIS, Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI